



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 mai 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 AVRIL 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 MAI 1996

Tarifs : Aire de stationnement pour les Gens du Voyage

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES,
Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE,
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean
PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude
VITELLINI, Mme Françoise GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT

Secrétaire de séance : Jean-Michel PASSERAULT

Excusés :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Claude VITELLINI.

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Je vous propose de fixer ainsi qu'il suit les tarifs applicables au stationnement et séjour des Gens du Voyage :

- emplacement : 16,00 F / nuitée (deux caravanes maximum)
- eau : 8,60 F/m³) Ces tarifs correspondent à ceux pratiqués
- électricité : 1,20 F/kW) pour les ménages Niortais

Les consommations d'eau et d'électricité sont facturées en fonction des relevés de compteurs effectués à l'arrivée et au départ des Gens du Voyage.

- caution : 300, 00 F.

La caution est versée à l'arrivée des Gens du Voyage sur leur emplacement. Elle est rendue au départ du terrain lorsque l'ensemble des frais de séjour a bien été réglé, qu'aucune dégradation de l'emplacement n'a été constatée et que celui-ci est laissé propre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver ces tarifs.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)